



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 05-2025

Sur convocation en date du quatre mars deux mille vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Monique LAFAY, Laurence
 MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Daniel BUFFY, Michel MERCIER, Yannick JANNIN, Jean-Claude ROZIER et
 Philippe PAIN (à partir de 18H20)

Absent : Mesdames Marie-Noële ADOH, Jenny COELHO, Monsieur Philippe PAIN (jusqu'à 18H20)

Procuration : Monsieur Jean-Claude RUDE donne pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Marie-Dominique BUIRET est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Objet : Affectation du résultat

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M57, après avoir approuvé le Compte Financier Unique pour 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 1482,28 €.

Et après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **DECIDENT** d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement 2024 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 1 482,28 €.

Fait et délibéré en Mairie,
Le 18 mars 2025
Le Président,
Christian BERNIGAUD



La secrétaire de séance
Marie-Dominique BUIRET